



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 octobre 2016 à 20 h 30, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **6 octobre 2016**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Hélène **DEGREFF**, Guy **DEGREFF**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**, Christophe **REGEON**, Isabelle **KESTEMAN**

Étaient excusés :

Timothy **KING**

Mailys **CHABRUN** a donné pouvoir Patricia **RAVAILLAULT**

Gaëtan **HOCHART** a donné pouvoir à Isabelle **KESTEMAN**

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2016

Administration :

- SAS Ferme éoliennes de Plaisance (*avis du conseil*)
- Convention relative à l'animation d'activités éducatives périscolaires
- Adhésion de la ville de Chauvigny à Eaux de Vienne
- Décisions modificatives :
 1. Budget Assainissement Collectif
 2. Budget Principal

Questions diverses

- Bilan d'activités 2015 du SMPM
- Elaboration du PLUI

Début de la séance 20 h 30.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Administration

SAS Ferme éoliennes de Plaisance (avis du conseil)

Madame la Préfète de la Vienne demande l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de demande d'autorisation présentée par la SAS Ferme Eolienne de Plaisance, pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Plaisance ; activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La commune de Persac est consultée du fait qu'elle se situe sur un périmètre proche de Plaisance.

Le maire propose un vote à bulletin secret.

Accord du Conseil à : 10 contre, 3 pour et 1 abstention. Délibération

Convention relative à l'animation d'activités éducatives périscolaires 2016-2017

Suite à la réforme et la mise en application des nouveaux rythmes scolaires, la commune doit organiser des activités éducatives périscolaires dans les écoles publiques. A ce titre, elle a toute latitude pour faire appel à des intervenants extérieurs compétents. C'est pourquoi, la commune a sollicité la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC21) pour animer des ateliers entrant dans ses champs de compétences, à savoir l'animation socioculturelle et sportive.

Le coût moyen par intervenant s'élève à 36 € l'heure pour un budget total de 3 033,20€ pour la première période couvrant les 4 premiers mois. Les activités sont décidées et mises en place par les communes de Persac et de Gouëx ainsi que par le SIVOS.

Il est indispensable de formaliser cette mise à disposition par l'établissement d'une convention.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Adhésion de la ville de Chauvigny à Eaux de Vienne

Le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne - Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'«Eaux de Vienne - Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Décisions modificatives

1. Budget Assainissement Collectif (Agence de l'Eau)

Le maire rappelle que la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte est due par tous les abonnés du réseau assainissement. Elle est perçue par la collectivité et reversée dans son intégralité à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle est calculée sur la base des volumes soumis à la taxe d'assainissement.

Lors de l'élaboration du budget Assainissement Collectif de l'exercice 2016, il s'avère que la déclaration de la redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique pour la modernisation des réseaux de collecte, **au titre de l'année 2015**, n'a pas été communiquée en temps voulu. Cette redevance s'élève à **3.879 €**.

Aussi, il n'a été prévu à l'article **706129** (*versement agence eau redevance modernisation réseaux collectifs*) du budget Assainissement Collectif de l'exercice 2016 que la somme de **3 270 €**, provision insuffisante.

Afin de pouvoir effectuer ce règlement, il convient de prendre une décision modificative en ajoutant la somme de **609 €** à l'article **706129** (*versement agence eau redevance modernisation réseaux collectifs*) et en imputant la somme de **609 €** à l'article **61523** (*réseaux*), dans les dépenses de fonctionnement.

Le maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour se doter des crédits nécessaires permettant de mandater cette facture.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

2. Budget Assainissement Collectif (FCTVA)

La trésorerie informe que des écritures du Fonds de Compensation de la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) ont été réalisées sur l'exercice 2009 au Budget Assainissement Collectif. Le versement du FCTVA, pour un montant de **1 337 €**, sur ce budget a fait l'objet d'une double émission de titre par erreur.

Le maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits budgétaires en Dépenses d'Investissement au compte 10222 dans le budget Assainissement Collectif.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

3. Budget Principal (FCTVA)

La trésorerie informe que des écritures du Fonds de Compensation de la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) ont été réalisées sur l'exercice 2009 au Budget Service des Eaux. Le versement du FCTVA, pour un montant de **2 840 €**, sur ce budget a fait l'objet d'une double émission de titre par erreur.

Le maire rappelle que le Budget Service des Eaux est clos depuis la délibération du 3 Décembre 2009 et que toutes les écritures de ce budget ont été intégrées dans le Budget Principal au 1er Janvier 2010.

Le maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits budgétaires en Dépenses d'Investissement au compte 10222 dans le budget Principal.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Question Diverses

Bilan d'activités 2015 du SMPM

Le maire présente le rapport d'activités 2015 du SMPM ainsi qu'un extrait du compte administratif 2015. Documents consultables en mairie.

Elaboration du PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du montmorillonais, il est demandé de faire connaître le nom du représentant PLUI de la commune de Persac afin que ce dernier puisse être convié à la première réunion de travail des pôles territoriaux qui aura lieu avant la fin du mois d'octobre.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Régis SIROT pour représenter la commune dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Contrats d'assurances

Le maire rappelle que Monsieur Vincent PINEAU, Consultant en Marché Publics d'Assurances, a été choisi afin de pouvoir renégocier tous les contrats d'assurances de la commune.

Après avoir respecté la procédure relative à la passation de marchés publics d'assurances, Vincent PINEAU a transmis le rapport d'analyses des offres pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

La masse salariale se compose d'un petit effectif ce qui explique le peu d'offres reçues.

La consultation a eu lieu sur la base d'un marché public d'assurances composé de 5 lots :

- Lot N° 1 – Dommages aux biens
- Lot N° 2 – Responsabilité générale
- Lot N° 3 – Parc automobiles
- Lot N° 4 – Protection juridique générale
- Lot N° 5 – Risques statutaires

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés, il est proposé d'attribuer le marché à Groupama comme suit :

- Incendie, Accident et Risques Divers (IARD) ⇒ 6.647,80 € pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2017
⇒ Rappel de la cotisation totale pour l'année 2016 : 11.204,03 €
- Risques statutaires, diminution du taux de cotisation à 5,39 % au lieu de 6,21 % en 2015
Contrat d'assurances du personnel des collectivités
⇒ 10.033,97 € (*soit une réduction de 238 €*).

La protection juridique est valable pour un an reconductible 3 fois.

Des options supplémentaires s'appliquent dans ce nouveau contrat :

- Dommages aux biens : bris de machine et clou à clou.
- Parc automobiles : bris de machine et marchandise ou effets personnels inclus.
- Garantie responsabilité civile individuelle, en cas d'accident, pour les enfants scolarisés sur la commune incluant les activités périscolaires. Cette garantie vient en complément des assurances souscrites par les familles.
- Garantie pour les élus lors de déplacement au titre de la commune dans le cadre de leurs fonctions.

Tour de Table

****Régis SIROT***

Informe qu'une enquête de concertation est ouverte du 3 octobre au 4 novembre 2016 sur le projet de la déviation RN147 de Lussac-les-Châteaux. Ce dossier est consultable en mairie.

Objectifs de l'opération :

- Amélioration de la sécurité routière
- Réduire les nuisances subies par les riverains et les usagers
- Améliorer la desserte et l'accessibilité du territoire

Objectifs de la concertation :

- Communiquer au public les caractéristiques et orientations de l'opération
- Présenter les différentes solutions d'aménagement étudiées
- Recueillir les observations et préoccupations des usagers, riverains et acteurs du territoire

A assisté à une réunion publique le 12 octobre 2016 au sujet de l'amélioration du projet d'aménagement de la RN147 en jumelage avec le tracé de la LGV.

Le tracé 2x1 voie avec des créneaux de dépassement est préconisé.

Les travaux de rénovation de la couverture de l'église, par l'entreprise Broetto, vont démarrer prochainement. Le nouveau coq (girouette) est installé au sommet du clocher et la dé-végétalisation sur le clocher est terminée. Le classement de la cloche est en cours.

Doit rencontrer les membres du nouveau bureau de l'association de football samedi 22 octobre.

Souhaite programmer une randonnée, avec les associations, dont l'objectif serait le nettoyage et la propreté des sentiers.

***Isabelle KESTEMAN**

Les enseignants ont déposé un projet de classe de découverte à Lathus pour le mois de décembre. La provision de cette dépense n'a pas été prévue au budget, elle sera étudiée lors de la prochaine réunion du SIVOS

***Guy DEGREEF**

Demande comment va s'installer la boîte à livres au niveau de l'abri de bus.

Régis SIROT précise que cette idée est à l'initiative de l'association les Amis de la Mothe dont il faut attendre la proposition de mise en place.

***Hélène DEGREEF**

A assisté à la réunion du Réseau d'Ecoles Rurales Vienne et Gartempe. Cette association regroupe l'ensemble de personnes impliquées dans les différentes écoles du réseau et mène des activités en communs avec les mairies adhérentes.

En concertation avec Isabelle KESTEMAN, informe que le sable en dessous des structures de jeux de la cour de l'école sert régulièrement de litière aux chats du quartier. Elles proposent l'idée de construire un bac à sable tout en respectant les normes et la réglementation et de réfléchir sur l'aménagement d'une protection de sol de l'aire de jeux, requise contre les chutes des enfants.

Régis SIROT souhaite que les employés techniques assurent une maintenance, toutes les semaines, sur l'entretien des bâtiments scolaires et des locaux.

***Patricia RAVAILLAULT**

Lors d'une séance, il avait été évoqué la mise en place d'une opération groupée de l'assainissement non collectif pour les installations non conformes des habitations identifiées en points noirs. Qu'en est-il ?

Isabelle KESTEMAN précise que cette opération est toujours à l'ordre du jour sauf que la commune de Persac ne sera auditée qu'en 2017. Eaux de Vienne-Siveer prendra contact avec la mairie.

***Gilles THOMAS**

A assisté avec Guy DEGREEF à la dernière réunion de l'office de tourisme puisque ce dernier sera rattaché à la nouvelle Communauté de Communes Vienne et Gartempe qui dépendra de Montmorillon.

Informe sur l'instauration d'une nouvelle taxe de séjour qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le SIMER va commencer à camoufler certains points de collectes par des panneaux en brande réalisés par l'ADECL.

***Gontrand DELASSUS**

Assistera à l'assemblée générale de la Commission Locale d'Information de la centrale de Civaux vendredi 14 octobre à 14 h.

Recevra prochainement une société qui commercialise des panneaux d'affichage dynamique.

Les comptes rendus de la commission chargée de l'aménagement des places sont envoyés à tous les élus et précise que la prochaine rencontre est prévue le 25 octobre 2016. Cette commission est ouverte à tous.

Le site internet est en cours de remise à jour et propose d'ajouter un trombinoscope afin de visualiser le personnel communal et les élus.

Précise que des questions posées par des persacois, sur le site, sont en suspens. Ces questions seront traitées en réunion d'adjoints « élargie ».

***Serge BEGOIN**

Le chemin de l'Epine est ouvert et accessible aux randonneurs.

***Jean-Luc COIFFARD**

Le pont de la Grenaudière est toujours en mauvais état.

Serge BEGOIN précise que des devis vont être demandés pour la réparation de ce pont.

Fin de la séance 22h45